

## Conditions pour l'obtention du titre de Champion de France de Conformité au Standard

(chaque Club de race pouvant choisir une solution spécifique, merci de prendre contact avec votre association de race pour plus de précision)  
Les chiens appartenant à des propriétaires français ou en copropriété avec un français doivent être confirmés avant de postuler pour le titre de champion)

### Club de Race qui organise une Exposition Nationale d'Élevage

Pour l'obtention du titre de Champion National de Conformité au Standard, le chien devra cumuler :

**1 CACS de l'Exposition de Championnat de la Société Centrale Canine ou 1 CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage du CHOW CHOW CLUB FRANÇAIS ou 2 CACS de Championnat (SCC ou NE) Obtenus dans un intervalle de 2 ans – **ATTENTION : le délai est identique au CACS ; c'est-à-dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux mois maximum qui suivent l'obtention de la dernière récompense ou examen de santé****

**1 CACS dans une exposition CACIB**

**1 CACS dans une Spéciale de Race en Exposition Nationale**

**1 CACS dans une Spéciale de Race en Exposition Internationale**

#### **Conditions :**

- Les CACS doivent être obtenus sous trois juges différents, dont au moins un juge français.
- Après l'obtention du CACS de Championnat de la Société Centrale Canine ou de Nationale d'Élevage, les autres CACS doivent être obtenus dans un délai maximum de 2 ans ; tous les CACS obtenus avant sont valables pour l'homologation du titre.
- La demande d'homologation du titre de Champion de France doit être présentée au club de race en charge dans un délai de 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclus et le titulaire de la RCACS ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion, s'il remplit les conditions stipulées.
- Les examens de santé et comportementaux établis par le club de race en charge devront être passés dans le délai de deux ans maximum à compter de l'obtention du CACS de Championnat ou de la Nationale d'Élevage
- Si un chien obtient le CACS de la Nationale d'Élevage et du Championnat de France SCC dans la même année mais qu'il n'a pas de « Spéciale », le CACS de la Nationale d'Élevage aura valeur de « Spéciale ».
- L'obtention de deux RCACS lors de « Spéciales » équivaut à un CACS de « Spéciale »

### **NOTE IMPORTANTE**

Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation du Championnat de France est limité à 2 mois (et non plus 15 jours) après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclus et le titulaire de la réserve de CACS ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion (applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005).

A fournir au dossier : une radiographie coxo-fémorale A ou B / le TAN (Test d'Aptitudes Naturelles) obtenu lors de la Nationale d'Élevage du CCCF/un test ADN / un pedigree complet.

Les examens de santé et comportementaux devront être passés dans le délai de deux ans maximum à compter de l'obtention du CACS de Championnat (SCC ou NE).